

Préfecture de Loire-Atlantique

Commune de SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

n° IAL-250	_{du} 29 avril 20)11	mis à jour le		
2. Situation de la commune au re	gard d'un ou plusie	eurs plans de pré		es naturels pré	visibles [P
La commune est située dans	le périmètre d'un P	PR n		oui	non
	date		aléa		
	date		aléa		
			aléa		
			aléa		
			aléa		
	date		aléa		
	date		aléa		
Les documents de référence	sont:				
	Consultable sur Internet Consultable sur Internet				
				Consultable su	ur Internet
La commune est située dans		PR†	effet	oui	non x
			. effet		
	date		effet		
			CITCI		
Les documents de reference					
Les documents de référence				Consultable su	ır Internet
Les documents de reference				Consultable su	
Les documents de reterence				Consultable su Consultable su Consultable su	ur Internet
1. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une	egard du zonage ré R 125-23 du code de l'er	nvironnement modific		Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible	ur Internet ur Internet iicité
1. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et	egard du zonage ré R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité	rovironnement modifie Forte Mo zone 5 zor	és par les décrets nº: yenne Modérée	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible
l. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une	egard du zonage rég R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité piè	Forte Mo zone 5 zor	és par les décrets n°: yenne Modérée ne 4 zone 3	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible x zone 2	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible
I. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une commune est située et dans une commune est située dans une commune est située est est est est est est est est est es	egard du zonage rég R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité piè	Forte Mozone 5 zor èces jointes on des immeubles au	és par les décrets n°: yenne Modérée ne 4 zone 3 : regard des risques e	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible x zone 2	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible
1. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une	egard du zonage rég R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité piè	Forte Mozone 5 zor èces jointes on des immeubles au	és par les décrets n°: yenne Modérée ne 4 zone 3 : regard des risques e	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible x zone 2	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible
1. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une 5. Cartographie extraits de documents ou de dossiers	egard du zonage rég R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité piè	Forte Mozone 5 zor èces jointes on des immeubles au	és par les décrets n°: yenne Modérée ne 4 zone 3 : regard des risques e	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible x zone 2	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible
1. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans une 5. Cartographie extraits de documents ou de dossiers	egard du zonage rég R 125-23 du code de l'er e zone de sismicité piè	Forte Mozone 5 zor èces jointes on des immeubles au	és par les décrets n°: yenne Modérée ne 4 zone 3 : regard des risques e	Consultable su Consultable su npte de la sism 2010-1254 et 2010- Faible x zone 2	ur Internet ur Internet iicité 1255 Très faible

Date: Avril 2011 Le préfet de département



FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de SAINT-ANDRE-DES-EAUX

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

<u>Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010</u> divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

• zone 1 : sismicité très faible

• zone 2 : sismicité faible

• zone 3 : sismicité modérée

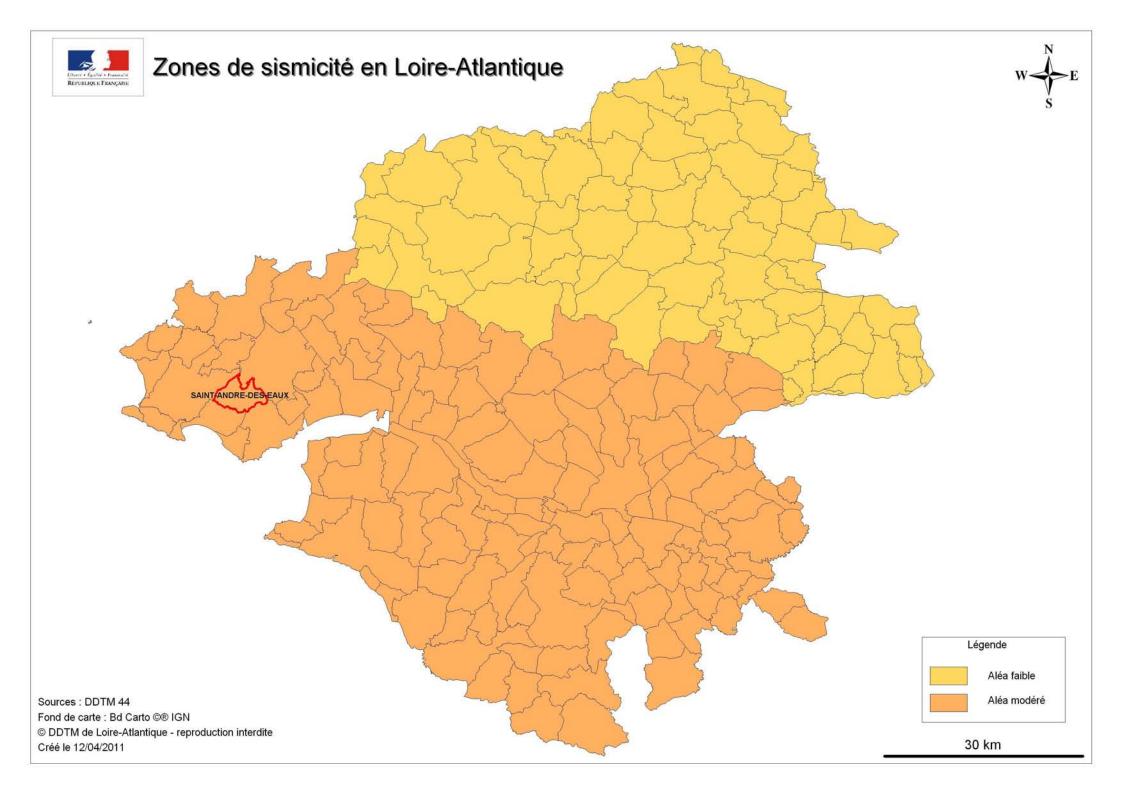
• zone 4 : sismicité moyenne

• zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.





Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de SAINT-ANDRE-DES-EAUX (Loire-Atlantique – MAJ 15/04/2011)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44151	SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.